



Environnement Dhuï et Marne 93

Association agréée de protection de l'environnement, article L.141-1 du code de l'environnement
à Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Montfermeil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Villemomble
Association locale d'usagers, article R.121-5 du code de l'urbanisme
auparavant Gagny Environnement

Monsieur Caméjane, Maire
Mairie
13bis rue d'Avron
93250 Villemomble

Gagny, le 12 mars 2019

Objet : urbanisation de la carrière de l'ouest à Gagny

Monsieur le Maire,

La carrière de l'ouest à Gagny, proche de la commune de Villemomble, fait l'objet d'un projet d'aménagement qui a pour objectif de sécuriser le site en raison du risque d'effondrement d'une vingtaine d'habitations en lisière de la partie haute.

La sécurisation du site a été examinée depuis les années 1990. Ni le projet de convention « Consolidation et aménagement d'anciennes carrières de gypse » entre l'Inspection Générale des Carrières (IGC), la société Marto, propriétaire du site, et la commune de Gagny de 1995, ni les recommandations de l'IGC de 1999, ni l'arrêté de mise en demeure préfectorale faite à la société Marto pour la remise en sécurité des abords de la partie nord de la carrière de 2013, ni les arrêtés préfectoraux de 2013 et de 2017 n'ont été respectés par la société Marto.

ENDEMA93 n'a eu de cesse que d'alerter régulièrement la préfecture sur les travaux sans autorisation et les activités polluantes du propriétaire dans ce site et sur les irrégularités des autorisations délivrées.

ENDEMA93 constate que les services de l'Etat n'ont pas été en mesure de faire appliquer les décisions préfectorales qui auraient permis d'assurer la sécurité de la vingtaine d'habitations menacées et des personnes et de remettre le site en état.

En 2019, aucun financement public n'étant prévu, le coût des travaux de sécurisation serait supporté par l'urbanisation de la totalité de la carrière.

La préfecture a fait, en concertation avec les trois communes de Gagny, Le Raincy et Villemomble, le choix de mener cette opération dans le cadre d'une PIL (Procédure Intégrée pour le Logement). L'aménagement a été confié à une société dédiée, la Gabinienne d'Aménagement, composée des entreprises Promo Gerim, Brownfields Gestion et Vinci Immobilier Île-de-France.

Cette procédure permet au propriétaire, Marto Finances, de présenter, pour rentabiliser les travaux de comblement, un projet gigantesque de construction de 120000 m² de surface de plancher, soit près de 2000 logements et 4500 habitants.

La préfecture a demandé à l'aménageur d'organiser une concertation préalable et a sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui a nommé M. Pavard garant de la concertation. ENDEMA93 a assisté les 13 et 20 février 2019 à deux réunions en sous-préfecture du Raincy.

Les armoiries de votre commune sont utilisées sur le site dédié à ce projet <https://lescarrieresdelouest.fr/> laissant entendre que vous êtes au courant du programme de comblement des galeries et de construction de 2000 logements.

Vous connaissez la localisation de ce site. Il n'est absolument pas adapté pour accueillir 4500 habitants. Il se situe au-delà du périmètre de 500 mètres d'une gare, il est desservi par des voies étroites qui ne pourront pas absorber la circulation de 2000 véhicules supplémentaires, pas plus que les transports liés au chantier. Les équipements publics ne pourront pas faire face à cette situation. Il s'agit d'un terrain pollué, dont le chantier pourra être source de dispersion d'éléments toxiques.

Urbaniser la carrière de l'ouest, alors que les objectifs de densification des communes de Gagny, Le Raincy et Villemomble sont remplis et que le territoire présente un déficit d'espaces naturels, aurait des conséquences catastrophiques pour la qualité de vie des Villemomblois.

ENDEMA93 assistera à la prochaine réunion qui se tiendra le 20 mars en sous-préfecture et souhaite connaître auparavant votre position sur ce projet d'urbanisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente
Brigitte Mazzola